



DECISION N° 25-04
PORTANT AVENANT N°1 AU LOT 5 DU MARCHE DE TRAVAUX N°202407
INTITULE « REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE »
prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Maire de la commune du Gâvre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2122-22 portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Maire,

VU la délibération n°08102020 du conseil municipal portant délégations du conseil municipal au Maire,

VU la décision n°25-01 du 24 mars 2025 portant attribution du marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant n°1 afin d'intégrer des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur le lot 5 pour la mise en œuvre d'un ragréage sur support chape existant sur 15m² de surface et la fourniture et pose d'une faïence type « Métro parisien » en crédence de la kitchenette (en remplacement d'une faïence 20x20) selon devis n° D23.2432 en date du 15/07/2025 pour un montant de 370,12 € HT soit 444,14 € TTC,

DECIDE DE

Article 1^{er} : CONCLURE un avenant n°1 au marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » – Lot 5 – Revêtements de sols - Faïence attribué à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION sise à Orée d'Anjou (49270) pour un montant en plus-value détaillé comme suit :

N° LOT	LIBELLE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	% d'écart introduit par l'avenant
LOT 5	Montant initial du marché dont PSE	10 923,89 €	2 184,78 €	13 108,67 €	
	Montant de l'avenant n°1	370,12 €	74,02 €	444,14 €	+3,388%
	Nouveau montant du marché	11 294,01 €	2 258,80 €	13 552,81 €	

Soit un montant global du marché public de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie », tous lots confondus, de :

	Montant du marché au 16/07/2025	Nouveau montant du marché
TOTAL HT hors PSE	231 231,90 €	231 602,02 €
TOTAL HT avec PSE	237 374,75 €	237 744,87 €
TVA 20 % hors PSE	46 246,38 €	46 320,40 €
TVA 20 % avec PSE	47 474,95 €	47 548,97 €
TOTAL TTC hors PSE	277 478,28 €	277 922,42 €
TOTAL TTC avec PSE	284 849,70 €	285 293,84 €

Article 2 : DIRE que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Fait à LE GAVRE, le 11 août 2025

Le Maire,

Nicolas OUDAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr